

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

Directeur de la Rédaction: OSCAR McDOWELL

BUREAUX 414 et 416 Rue Sussex OTTAWA, ONT.

Jeudi 23 Avril 1891

ECHOS DU JOUR

M. Beaupré est de retour de Paris.

L'hon. M. Chapleau était à Montréal hier.

L'hon. M. Robitoux est complètement rétabli.

On vient de fonder à St. Louis, Missouri, un asile pour les vieux gars.

On annonce que le Prince de Galles a promis à la reine de ne plus jouer aux cartes.

Le Times, de Londres, vient de nommer un Français, M. Reynis, son correspondant en Chine. (Shocking!)

L'élection de Sir John Thompson est contestée pour cause d'influence électorale illicite.

Le parti McCarthy croit que aux prochaines élections l'Irlande nommera 72 des leurs, 9 parlistes et 22 unionistes.

Il paraît que les germes des patates fournis par le gouvernement anglais aux Irlandais pour la semence ne valent rien. Grand et naturel émoi.

Il y a des émeutes tous les jours à Terre-Neuve. La population veut par la force priver les Français de leurs droits de pêche. Il y a déjà eu du sang versé.

M. Ch. Fribault vient de fêter ses noces d'argent. Le redoutable et bizarre tribun d'autrefois vit maintenant dans les parages paisibles de Waterloo.

C'est la première fois depuis 1873 qu'une session fédérale commença en plein printemps. Et c'est en 1878 que le gouvernement Macdonald tomba.

Le baron Fava est arrivé à Rome. Il a eu de suite une entrevue prolongée avec le marquis Di Rudini, au sujet de l'affaire de la Nouvelle Orléans. On ne connaît pas le résultat de l'entrevue.

Il est ramené, dit l'ÉVÉNEMENT, que M. Conrad Pelletier donnera sa démission de représentant élu du Laprairie à Ottawa, en présence de la contestation qu'on va lui faire.

McKinley va essayer de se faire élire gouverneur de l'Ohio. De là à la maison Blanche, n'y a qu'un pas d'enfer. Et M. McKinley est un grand chasseur de buses à sept lézards.

AVIS à la PATRIE: On dit que le baron Hirsch, le grand banquier juif qui a acheté une grande étendue de terrain en Pennsylvanie pour y établir une colonie de Juifs russes.

Un espagnol a offert, moyennant \$970, de révéler à quelqu'un où se trouve, caché dans Montréal, un trésor de \$138,900. C'est un essai de fraude qui ne prend pas. Ces espagnols nous ont donc bien nigardés...

Un des entrepreneurs de Ste Anne, accusé d'avoir enlevé le sénateur Pelletier n'a été condamné qu'à \$50. Assurément les avocats conservateurs présents se sont cotisés et ont payé cette amende.

C'est aujourd'hui la Saint-Georges, fête des Anglais. Nous leur présentons nos sentiments d'amitié et nous leur demandons de ne pas oublier les Canadiens français comme le légendaire dragon qui lui faut traquer et anéantir.

Comme nous l'annoncions la semaine dernière c'est à dire huit jours avant tous nos autres confrères - Mgr Kufia Scilla a reçu avis de son évêque au cardinal. Mgr Macdonell, sous secrétaire d'Etat également reçoit son "billet".

On se rappelle le vol récent de la redingote de Napoléon Ier.

La préfecture de police a retrouvé la redingote. Elle était chez un brocanteur du quartier la Tempête, qui l'avait achetée pour 75 cents.

On vient de découvrir à Berlin un nouveau scandale de trafic de décorations et de titres de noblesse. Il s'agit, cette fois, de l'ancien ministre Tomphey, accusé d'avoir vendu malicieusement la décoration de Sax Cobourg et des titres de noblesse à des négociants de Berlin.

Les Radicaux et les Groupés ont résolu de laisser les électeurs se débâter à leur guise à Grestemunde. Ceci assure l'élection de Bismarck.

Les socialistes continuent à dépenser beaucoup d'argent. On dit que cet argent provient d'autres personnes qui sont opposées à Bismarck.

L'EMPRIS annonce que la compagnie du pont de Québec, dont le charbon est escaqué, doit de demander au parlement de lui en accorder une nouvelle.

Pauvre pont! on devrait réduire tout ce qui a été écrit à son sujet et le faire en papier mâché.

L'ÉLECTEUR nous apprend que les murs de fortification à Québec se laissent choir sur les passants. On s'est bien de les solliciter avant que les américains viennent pour s'emparer de notre pays. Il est bien d'être assis sur le roc, mais encore faut-il que ce roc soit assis sur sa solive.

Le PATRIE annonce qu'elle va commencer prochainement une étude sur la question du lait, et, ainsi, qu'un député demandera au gouvernement des détails complets sur la commission de travail. Deux gros vagues à l'honneur.

Les armements de plusieurs compagnies fédérales sont l'exemple évident d'excès sans... fumée.

CRISPINADES

M. Crispien ne saurait se consoler de n'être plus ministre. Aussi pré-

dit-il à l'Europe les cataclysmes les plus effroyables. L'année ne doit pas s'écouler sans qu'elle ne soit en feu, et que Bellone n'agite sa torche du Midi au Septentrion.

M. Crispien prend, comme d'ordinaire, ses desirs pour des réalités. Tant qu'il a été président du conseil, il a travaillé à exciter la haine et à faire venir la guerre. Il n'a pas tenu à lui que l'Europe ne fût en état d'embrasement, et son rêve le plus cher était de lancer la France contre l'Allemagne et l'Allemagne contre la France, pensant ramasser quelque chose dans le gâchis, et passer grand homme à son tour.

Ce qu'il n'a pas réussi à faire pendant qu'il avait le pouvoir, il essaie maintenant de le faire lorsqu'il n'est plus rien. Il faut que M. Crispien se remène son projet, il restera un homme ordinaire, ayant un assez de bonheur pour faire beaucoup de mal à son pays, mais en somme assez médiocre, de grands maîtres, et des idées très responsables pour annoncer des ruines.

Il devrait, il semble, comprendre à cette heure qu'il a à la fois raté et terminé sa carrière. S'il eût été vraiment le métal dont se font les hommes d'Etat, il eût eu un beau rôle à jouer, étant donné son passé et la loi commandant, et l'interdit de sa patrie qui eût dû lui inspirer. Au lieu d'écouter une reine allemande qui ne songe qu'à conserver sa position, il eût bravement travaillé à l'entente commune des peuples latins. Vaincu n'eût-il pas donné-t-il pour excuse qu'il eût été renversé par la faction de la cour; nous dirons qu'il ne l'eût pas été, s'il eût été, et nous ajouterons que s'il n'a été qu'un serviteur de quelques puissances, il eût dû prétendre au titre d'homme supérieur.

Crispien se donne de faux airs de Boulanger. Ces gens sont de même acabit. Ce sont des pêcheurs en eau trouble. Ils ne peuvent être que de mauvaises choses dans des moments d'orage et de ténèbres, ou les plus impudents passent pour les plus habiles. Ils ont tout à gagner, là où leur patrie a tout à perdre. Aussi aspirent-ils à la discorde, comme l'herbe écrasée aspire à la lumière.

Requête au Gouverneur-General au sujet de l'abolition de la langue française

Il y a quelques jours, avant l'expiration du délai fixé pour le dossier, les législateurs d'origine française dans notre législature adressèrent à la patrie qui suit à Son Excellence le gouverneur en conseil, pour demander le désaveu du chap. 14, 53 Vis. des statuts de Manitoba, décrétant l'abolition de la langue française, comme langue officielle. Cette requête a été transmise par l'hon. M. La Rivière à l'hon. Secrétaire d'Etat.

A son Excellence le Gouverneur-General en conseil.

Qu'il plaise à Votre Excellence, La pétition des députés représentant la population française de la législature de Manitoba, expose ce qui suit:

1. Attendu que la clause 23 de l'Acte de Manitoba décrète ce qui suit: "L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera fait dans les débats des chambres de la législature, mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plainte ou autre demande devant les tribunaux du Canada qui ont été établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et par devant tous les tribunaux ou émanés des tribunaux de la Province, il pourra être également fait usage de la langue française ou l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés dans ces deux langues; et

2. Attendu que la population française de Manitoba a joui du libre exercice des droits et privilèges susdits durant dix-huit années, jusqu'en 1890, sans molestation de la part des administrateurs qui ont gouverné la Province durant cette période; et

3. Attendu que le chapitre 14 des actes de la législature de Manitoba, passé en la 33ème année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, et sanctionné par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, le 31 mars 1890, décrète l'abolition de l'usage officiel de la langue française dans les débats de l'assemblée législative et dans les cours de justice; et

4. Attendu qu'en vertu du dit chapitre 14, ni les procès-verbaux et ni les journaux de la chambre, par même les statuts de la dite année 1890, n'ont été imprimés en français au détriment de nos nationaux et au préjudice de leurs droits constitutionnels solennellement garantis et par le Parlement de la Puissance et le Parlement Impérial lui-même.

En conséquence, vos pétitionnaires prient Votre Excellence de daigner user de sa prérogative constitutionnelle et dévoter le chapitre 14 des dits statuts de Manitoba (1890) et vos pétitionnaires ne cessent de prier

A. F. MARTIN, député de Morris; ROGER MARION, député de St. Boniface; Wm. LAFORÊTE, député de La Vérandrye; THOMAS GELLEY, député de Cartier; MARTIN JÉRÔME, député de Garillon.

TELEGRAPHIE

EXCLU DE L'ARMÉE

SAINT PETERSBURG, 23 avril.—Le JOURNAL OFFICIEL, MILITAIRE ANNONCE que le grand-duc Michel, duc de Saxe, a été nommé commandant en chef de l'armée de l'Empereur, exclu de l'armée et cessé d'être chef des deux régiments qui portaient son nom. (Ce nom n'est qu'un contrat du mariage morganatique contracté par le prince.)

LES CONSEQUENCES EN TURQUIE

CONSTANTINOPLE 23 avril.—Le Sultan se montre de plus en plus préoccupé des derniers événements de la capitale. D'après des informations très sûres reçues à la Porte, la conspiration contre le ministre des finances M. Belouché a été la première victime, à des ramifications dans toute la Turquie et est dirigée contre le prince Ferdinand, M. Stamboulouff et le régime actuel en général.

POLITIQUE EN AUTRICHE

VIENNE 23 avril.—Une conférence de députés de la droite a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de M. le comte de Hohenwart.

Les Tchèques de Moravie n'étaient pas représentés.

La gauche allemande unie a tenu, sous la présidence de M. de Piner, une réunion à laquelle assistaient les députés tchèques de l'ouverture du Reichsrath, tous les partis sont tombés d'accord pour être nommé président M. Schenk, prêtre; vice-président M. Chlumetz, allemand; et vice-président M. Schenk, allemand.

LE TRANSPORT DES MORTS

CHATELAIN, 23 avril.—Une grande partie de la population se passionne vivement à propos de la mise en vigueur du transport des morts par corbillards devenu obligatoire depuis le décret du 16 février.

Tous les conseils municipaux, depuis 1878, ont voté cette obligation sans qu'une protestation se soit produite.

La municipalité a traité avec un concessionnaire, M. Kevlin, qui a le monopole de l'exploitation de la loi. Le conseil municipal a voté à cet effet. Mais on ne peut résilier les traités sans donner à M. Kevlin une indemnité qu'il chiffre à 190,000 francs.

Des troubles se sont produits hier à l'occasion des obsèques d'un ouvrier du port dont le corps avait été enterré dans un corbillard. Prés de cent mille personnes ont suivi le convoi en criant: "A bas les corbillards!" Elles ont jeté dans les rues des pierres, des morceaux de papiers, etc.

Il y a eu collision entre les agents de police et les funérailles.

Des arrestations ont été faites et quatre des individus arrêtés ont été condamnés à des peines variant entre six jours et un mois de prison.

Toute cette campagne odieuse et ridicule est menée par un journal qui appartient à des ouvriers ambitieux qui ont fait renverser la municipalité actuelle pour prendre sa place.

De nouvelles manifestations sont annoncées, mais les agents de police ont pris toutes les mesures pour les empêcher.

UN VOLEUR ARRÊTÉ

PARIS, 23 avril.—M. de Poles, receveur communal de la ville de Gand (Belgique) constatait, le 31 mars dernier, que son caissier, Victor Gillis, âgé de vingt sept ans, avait disparu.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

La police locale fit aussitôt une perquisition dans la ville de Gand (Belgique) et y trouva un homme qui employa un et eut une somme de 10,000 francs avec une lettre affectant cet argent à l'ami qui lui avait servi de cautionnement.

On rechercha dans ce pays le fugitif qui fut arrêté par un journalier, qui le conduisit à son maître, un Belge qui le remit à la justice.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

Le parti fortincois, qui emporta le montant de la caisse, environ 40,000 francs.

COURRIER DE BERLIN

BERLIN, 23 avril.—Contrairement aux nouvelles disant que l'élection du prince de Bismarck est assurée, des personnes qui connaissent la situation électorale dans le district de Gesteunde affirment qu'il se pourrait que l'ex-chancelier n'arrivât même en second ballottage; les candidats progressistes et socialistes resteraient seuls en présence; et que un grand parti de nationaux libéraux voterait en secret pour le candidat progressiste ou absteniendron.

Ce qui est certain, c'est que même les treize jours à suivre, le prince de Bismarck ne pourra être élu.

Entre temps, le prince de Bismarck devient de plus en plus le champion des intérêts des grands industriels.

Le comte Herbert de Bismarck est arrivé ici. On commente vivement le fait que, lors de son passage à Munich, il est descendu chez M. Koenig, secrétaire de l'ambassade russe dans cette ville.

Lorsque l'empereur a traversé la station de Schwetznick-Friedrichshagen, le prince de Bismarck ne se trouvait pas à la gare.

LES ASSASSINS DE BELTSCHEFF

SOFA, 23 avril.—On assure que la police possède actuellement des preuves que les assassins du ministre Beltscheff ont été les frères de la nuit du crime. Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

Il est dit que ces recherches donnent à M. Stetch, représentant de l'Autriche, à la prière de M. Stetch, un délégué de l'Autriche à Vienne afin de faire des recherches.

